



## Prime pouvoir d'achat : communication à la délégation syndicale ou au personnel

Conformément à la convention collective de travail (CCT) du .....[indiquer date de la CCT], conclue au sein de la commission paritaire (CP) .....[indiquer la CP où la CCT s'applique], l'employeur communique ce qui suit :

- les travailleurs ne recevront pas de prime pouvoir d'achat car les conditions d'octroi fixées par la CCT mentionnée ci-dessus ne sont pas remplies ;\*
- les travailleurs recevront une prime pouvoir d'achat car les conditions d'octroi fixées par la CCT mentionnée ci-dessus sont remplies. Cette prime pouvoir d'achat s'élève à ..... euros maximum [indiquer le montant de la prime, comme mentionné dans la CCT].\*

Fait à .....[lieu], le .....[date]

.....  
Signature de l'employeur

(\*) Biffez la mention inutile.